



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 01.26-27

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 13.10.2026

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

GRISOLLES / LANDORTHE ESTANCARBON – Féminines – Senior – D2 – du 03.05.2026

Pour le club GRISOLLES

12 matches de suspension dont 3 matches avec sursis de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 01.06.2026

Motif : Comportement excessif hors rencontre suivi de brutalité à joueuse hors rencontre

Affaire n°2 :

Plateau U12 du 19.09.2026 – ATHLETIC CLUB GARONA / SAINT ORENS

Pour le club de SAINT ORENS

Rappel à l'ordre avant sanctions sportives et financières.

Motif : mauvaise organisation de la séance de tirs au but

Pour le club de ATHLETIC CLUB GARONA

1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 19.10.2026

Motif : Comportement excessif pendant et après la rencontre

2 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 19.10.2026

Motif : Propos grossiers à dirigeant après la rencontre

Affaire n°3 :

ENT. RAM. COT. LAB. / MONTRABE ACADEMIE – U15 – Coupe du District – Poule A — du 19.09.2026

Pour le club de MONTRABE ACADEMIE

10 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 19.10.2026

Motif : Brutalité à spectateur en dehors de la rencontre

Affaire n°4 :

TOULOUSE LARDENNE 2 / LE FOUSSERET MONDAVEZAN – U17 – Coupe du District – Poule E – du 19.09.2026

Classement du dossier sans suite

Affaire n°5 :

**MONTBERNARD / POINTIS INARD – Senior – Coupe du Conseil Départemental – Secteur Sud
– Poule A – du 19.09.2026**

Pour le club de MONTBERNARD

3 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 19.10.2026
Motif : Propos grossiers à dirigeant au cours de la rencontre